



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Les associations familiales laïques de Paris au cœur de la solidarité

Le CDAFAF75 (conseil départemental des Associations Familiales Laïques de Paris) a porté à sa présidence Jean-Jacques Renard lors de sa dernière Assemblée Générale.

Il succède ainsi à Daniel Foundoulis, président durant 30 ans qui a été désigné Président d'Honneur, titre entièrement mérité après plus d'un demi-siècle d'engagements au service des parents d'élèves au sein de la FCPE Paris puis des familles et des consommateurs au CDAFAL et dans les instances nationales et européennes.

Jean-Jacques Renard a été ces dernières années vice-président de la FCPE Paris et a tout naturellement rejoint le CDAFAL à l'issue de son dernier mandat.

Deux vice-présidents complètent l'organisation. Il s'agit de Jean-Pierre Mailles, administrateur du CNAFAL (Conseil National des Association Familiales et Laïques), ancien président national de la FCPE et de Stéphane Leray, désigné récemment administrateur du CAS-VP (Centre d'Action Social de la Ville de Paris) à l'occasion du renouvellement de l'instance. Françoise Thiebault reste secrétaire générale du CDAFAL 75

En outre, le CDAFAL75 est heureux d'annoncer qu'il occupe 3 sièges au Conseil d'Administration de l'UDAF de Paris (Union départementale des Associations Familiales). Jean-Jacques Renard et Françoise Thiebault sont administrateurs désignés, et Daniel Foundoulis a été élu par la dernière assemblée générale de l'institution familiale parisienne. Il conserve la vice-présidence de l'UDAF de Paris et la présidence de la commission de contrôle.

Le CDAFAL75 est mieux que jamais armé pour représenter les familles auprès des pouvoirs publics, défendre leurs intérêts sur tous les terrains de la vie sociale : habitat, consommation, protection sociale, éducation, culture, loisirs, santé, environnement, promouvoir une certaine conception de la famille : communauté dans laquelle chaque membre a des droits, et le devoir de défendre les droits des autres, et ainsi reconnaître les différentes formes familiales, tout en affirmant que seule la laïcité permet l'égalité par l'exercice de la solidarité.

L'élargissement des compétences permettra d'étoffer les services pour les familles : après les permanences d'écrivain public et de défense des consommateurs, parents et jeunes se verront proposer une permanence dédiée à l'accompagnement à la scolarité, pour notamment les aider à connaître et comprendre les dispositifs d'orientation scolaire et universitaire, et à mieux les utiliser pour eux-mêmes.